

Commune de Valdahon
1, rue de l'Hôtel de Ville – 25800 VALDAHON
Marché public de fournitures courantes et de services

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les règles de présentation et de jugement des offres relatives au marché public suivant :

Acquisition d'un polybenne 3,5 T limite maxi et reprise de l'ancien véhicule communal.

Ce marché porte sur l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (moins de 40 000 km) équipé d'un système de levage type Ampliroll, conforme aux spécifications techniques détaillées dans le CCTP et le CCAP.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1. Pouvoir adjudicateur

Commune de Valdahon
1, rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon
Représentée par **Madame le Maire**

2.2. Mode de passation

Procédure adaptée (articles **L.2123-1** et **R.2123-1** du Code de la commande publique).

2.3. Type de marché

Marché public de **fournitures courantes et services**.
Marché **global forfaitaire**, sans tranches ni lots.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Pièces constitutives du dossier de consultation

Le dossier comprend :

- Le présent **Règlement de Consultation (RC)** ;
- L'**Acte d'Engagement (AE)** et son annexe financière ;
- Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** ;
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** ;
- La **fiche de reprise de l'ancien véhicule** (annexe).

3.2. Délai de validité des offres

Les offres sont valables **120 jours** à compter de la date limite de remise.

3.3. Conditions de remise des offres

Les offres seront transmises **par voie dématérialisée** exclusivement sur le **profil acheteur** de la Commune de Valdahon.

Aucune offre papier ou par mail ne sera acceptée.

ARTICLE 4 – CONTENU DU DOSSIER REMIS PAR LES CANDIDATS

Chaque offre devra comprendre :

1. L'**Acte d'Engagement (AE)** dûment complété et signé électroniquement ;
2. Le **devis détaillé** du véhicule proposé ;
3. Les **fiches techniques du matériel** ;
4. Le **mémoire technique** précisant :
 - les caractéristiques du véhicule,
 - les délais de livraison,
 - les conditions de garantie et de maintenance ;
5. La **proposition de reprise** du véhicule communal existant ;
6. Les **pièces administratives** exigées par le Code de la commande publique (DC1, DC2, attestations fiscales et sociales, assurance, etc.).

ARTICLE 5 – CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES

Les offres seront analysées selon les critères suivants, en cohérence avec le CCAP :

Critère	Pondération	Détail
Prix	(60 %)	Prix global TTC (véhicule + bennes + livraison). Option : distinguer le coût du véhicule et celui des options (bennes, équipements).
Valeur technique	30 %	Performances du véhicule (PTAC, puissance, consommation, émissions). Qualité des équipements proposés (bras hydraulique, sécurité, ergonomie). Fiabilité et conformité aux normes. Ergonomie pour les agents (cabine, visibilité, confort).
Délai de livraison	10 %	Délai ferme en semaines à compter de la notification.

ARTICLE 6 – MODALITÉS D'EXÉCUTION

Les prestations débiteront à compter de la **notification du marché**.

Le **délai de livraison maximal** est fixé à **1 an** à compter de cette notification.

Le marché est conclu pour une durée d'un an, non reconductible.

ARTICLE 7 – VARIATION DES PRIX

Les prix sont **actualisables** selon la formule figurant au CCAP :

$C_n = (SYN REV (d-3) / SYN REV (o))$

Index de référence : **Indice SYNTEC**, publié au Moniteur ou par l'INSEE.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 7 du CCAP :

- Prix global forfaitaire,
- Délai global de paiement : **30 jours**,
- Paiement via **Chorus Pro**,
- Avance de **5 %** du montant initial TTC du marché, conformément au **CCAG-FCS 2021**.

ARTICLE 9 – GARANTIE ET MAINTENANCE

Le titulaire assure :

- Une **garantie totale de 24 mois** (pièces, main-d'œuvre, intervention sous 48 h) ;
- Une **maintenance assurée pendant 2 ans** selon les conditions du CCAP.

ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande de précision devra être formulée **exclusivement par voie électronique** sur le profil acheteur, au plus tard **5 jours avant la date limite de remise des offres**.

Une réponse collective sera transmise à l'ensemble des candidats via le profil acheteur.

ARTICLE 11 – DATES ET DÉLAIS

La **date limite de remise des offres** sera fixée sur le profil acheteur de la commune.

Les candidats seront informés du résultat par notification électronique.

ARTICLE 12 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué à l'**offre économiquement la plus avantageuse** selon les critères ci-dessus.

L'entreprise retenue devra signer l'**acte d'engagement (AE)** avant contre-signature par **Madame le Maire**.

ARTICLE 13 – RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, seul le **Tribunal Administratif de Besançon** est compétent.

La langue de la procédure est le **français**.

Fait à Valdahon

Le : 17/10/2025

Madame le Maire
Commune de Valdahon

 